

	Numéro de dossier : 1031203084
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division de l'urbanisme
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-Sud) (CO92-03386) de manière à modifier l'affectation «industrie» pour l'affectation «activités multiples» et à modifier la limite de hauteur de la catégorie «9B» prescrivant 23 mètres maximum pour une limite de hauteur de 30 mètres, en maintenant la densité de 4,5. Quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais - District électoral Sainte-Marie

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

Commentaires

La modification au plan d'urbanisme proposée permettra l'élaboration d'un projet structurant pour ce terrain demeuré vacant plusieurs années. La réalisation d'un tel projet se fera suite à l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.